

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20191011-0000020738-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 15/10/2019

Réception par le Préfet : 15/10/2019

Publication : 18/10/2019



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-9-6-4

Séance du vendredi 11 octobre 2019

MISE EN OEUVRE D'ACTIONS DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE GERPLAN

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme BOHN donne procuration à M. MUNCK.

Mme GROFF donne procuration à M. JANDER.

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-1-1 du 14 décembre 2018 relative au budget primitif 2019,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-6-1 du 14 décembre 2018 relative à la Politique de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- VU le règlement financier départemental,
- VU les avis favorables de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date du 25 janvier 2019 et du 22 mars 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'accorder, dans le cadre de la démarche GERPLAN, aux vingt-neuf porteurs listés dans le tableau annexé à la présente délibération, une subvention dont le montant global s'élève à 71 064 € (35 674 € en investissement et 35 390 € en fonctionnement). Le détail et l'imputation budgétaire (programmes C251 et C751) sont également précisés dans cette annexe. Les subventions correspondantes feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération.

Ne participent ni au débat ni au vote dans le cadre de la démarche GERPLAN :

- Mme Annick LUTENBACHER en tant que membre de la Communauté de Communes de la vallée de Saint-Amarin,
- M. Daniel ADRIAN, M. Max DELMOND et Mme Pascale SCHMIDIGER en tant que membres de Saint-Louis Agglomération,
- Mme Fabienne ORLANDI en tant que membre de la Communauté de Communes de la vallée de la Doller,
- M. Nicolas JANDER en tant que 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Sundgau,
- M. Michel HABIG en tant que Président de la Communauté de Communes Centre Haut-Rhin,
- M. Alain GRAPPE en tant que Vice-Président du conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller,
- M. Pascal FERRARI en tant que conseiller communautaire de la Communauté de Communes de Thann-Cernay.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité